

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
PRIVAS CENTRE ARDECHE  
COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 12 AVRIL 2018 A 18H00 A LE POUZIN**

**Présents :**

Edwige BACHER, Hélène BAPTISTE, Elisabeth BEUDOT, Catherine BONHUMEAU, Patricia BRUN, Michel CIMAZ, Corinne DJOUHRI, Sandrine FAURE, Philippe FINIELS, Michel GEMO, Nathalie MALET TORRES, Nicole MARTIN, Marie-France MULLER, Bernard NOUALY, Guy PATRIARCA, Jean-Michel PAULIN, Alain SALLIER, Laetitia SERRE.

**Excusés :**

Christian ALIBERT, Noël BOUVERAT, ayant donné pouvoir à Philippe FINIELS, Laetitia CURE, Christian DUMORTIER ayant donné pouvoir à Michel GEMO, Mickael DURAND ayant donné pouvoir à Nathalie MALET TORRES, Bernadette FORT, Brigitte FRAISSE, Gérard GLORIEUX ayant donné pouvoir à Elisabeth BEUDOT, Corinne LAFFONT ayant donné pouvoir à Laetitia SERRE, Marie-Françoise LANOOTE ayant donné pouvoir à Hélène BAPTISTE, Roger MAZELLIER, Marie-Dominique ROCHE, Elisabeth TERRASSE, François VEYREINC, Yvon VIALAR ayant donné pouvoir à Guy PATRIARCA.

**Secrétaire de séance :**

Olivier LEVENT (Directeur du CIAS).

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres votants : 25

**Ordre du jour :**

- 1- Budget primitif 2018 du CIAS Privas Centre Ardèche,
- 2- Subvention à l'association Les 4 saisons pour l'aide au démarrage de la Maison d'assistants maternels les 4 saisons,
- 3- Attribution de subventions dans le cadre de l'Appel à projets 2018 sur le soutien à la parentalité,
- 4- Contribution 2018 au fonds unique logement,
- 5- Modification du tableau des effectifs.

*Monsieur Alain MARTIN, Maire du Pouzin, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil d'administration. Laetitia SERRE tient à le remercier pour l'accueil.*

Elle souligne que le quorum n'a pas été facile à trouver. Elle remercie les administrateurs présents.

## 1- Budget primitif 2018 du CIAS Privas-Centre-Ardèche

### Présentation par chapitre

#### BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Depenses	Prévisionnel	%	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
011 - Charges à caractère général	781 950,00 €	22,32%	781 950,00 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 493 549,08 €	42,63%	1 493 549,08 €	
022 - Dépenses imprévues ( fonctionnement )	30 000,00 €	0,86%	30 000,00 €	
023 - Virement à la section d'investissement	3 663,56 €	0,10%		3 663,56 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	79 045,52 €	2,26%		79 045,52 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 109 915,00 €	31,68%	1 109 915,00 €	
66 - Charges financières	4 475,00 €	0,13%	4 475,00 €	
67 - Charges exceptionnelles	1 001,84 €	0,03%	1 001,84 €	
<b>TOTAL</b>	<b>3 503 600,00 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>3 420 890,92 €</b>	<b>82 709,08 €</b>

Recettes	Prévisionnel	%	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou	76 366,52 €	2,18%	76 366,52 €	
013 - Atténuations de charges	50 500,00 €	1,44%	50 500,00 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 527,21 €	0,56%		19 527,21 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes	848 920,00 €	24,23%	848 920,00 €	
74 - Dotations, subventions et participations	2 488 406,27 €	71,02%	2 488 406,27 €	
75 - Autres produits de gestion courante	14 880,00 €	0,42%	14 880,00 €	
77 - Produits exceptionnels	5 000,00 €	0,14%	5 000,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>3 503 600,00 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>3 484 072,79 €</b>	<b>19 527,21 €</b>

#### BUDGET D'INVESTISSEMENT

Depenses	Prévisionnel	%	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
020 - Dépenses imprévues ( investissement )	5 000,00 €	3,87%	5 000,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 527,21 €	15,10%		19 527,21 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	10 633,35 €	8,22%	10 633,35 €	
20 - Immobilisations incorporelles	470,00 €	0,36%	470,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	93 729,44 €	72,46%	93 729,44 €	
<b>TOTAL</b>	<b>129 360,00 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>109 832,79 €</b>	<b>19 527,21 €</b>

Recettes	Prévisionnel	%	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	7 551,48 €	5,84%		7 551,48 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	3 663,56 €	2,83%		3 663,56 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	79 045,52 €	61,11%		79 045,52 €
13 - Subventions d'investissement	39 099,44 €	30,23%	39 099,44 €	
<b>TOTAL</b>	<b>129 360,00 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>39 099,44 €</b>	<b>90 260,56 €</b>

## Présentation par service

BUDGET DE FONCTIONNEMENT	Dépenses prévi	%	Recettes prévi	%
Général	383 605,00 €	10,95%	1 488 095,00 €	42,47%
Petite enfance	1 360 675,00 €	38,84%	1 361 375,00 €	38,86%
Enfance - jeunesse	1 188 840,00 €	33,93%	293 730,00 €	8,38%
Portage de repas à domicile	516 530,00 €	14,74%	359 200,00 €	10,25%
Information - accès aux droits	53 950,00 €	1,54%	1 200,00 €	0,03%
<b>TOTAL</b>	<b>3 503 600,00 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>3 503 600,00 €</b>	<b>100,00%</b>

BUDGET D'INVESTISSEMENT	Dépenses prévi	%	Recettes prévi	%
Général	31 027,01 €	23,99%	91 811,58 €	70,97%
Petite enfance	30 654,12 €	23,70%	1 200,00 €	0,93%
Enfance - jeunesse	65 881,52 €	50,93%	27 000,00 €	20,87%
Portage de repas à domicile	750,00 €	0,58%	9 348,42 €	7,23%
Information - accès aux droits	1 047,35 €	0,81%		
<b>TOTAL</b>	<b>129 360,00 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>129 360,00 €</b>	<b>100,00%</b>

Il convient de noter la subvention d'équilibre sollicitée auprès de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche d'un montant de 1 000 000 euros.

*Hélène BAPTISTE réalise la présentation du budget prévisionnel 2018. Celui-ci évolue de 7% par rapport à 2017.*

*C'est dû notamment à la prise en charge de services créés en fin d'année 2017 (service jeunesse sur le plateau de Vernoux) ou en 2018 (pool de remplacement des crèches, PIJ itinérant, service jeunesse centre Eyrieux, ALSH du mercredi) qui impactent surtout les charges de personnels au chapitre 012 (+ 12 %) sur une année pleine. Il faut y ajouter la mise en œuvre du régime indemnitaire au 1<sup>er</sup> avril et les mesures de déroulement de carrière (avancement d'échelon, de grade, promotions internes...).*

*Laetitia SERRE rappelle que le personnel petite enfance de la CAPCA (crèches multi accueil Les Marmobiles, Crescendo, Arc en ciel, Les Clapotis et RAM Les ricochets soit une cinquantaine d'agents) mis à disposition gratuitement du CIAS n'apparaît pas dans ce budget (estimation : 1 661 900 €).*

*Jusqu'en 2016, il y avait une convention avec un remboursement par le CIAS mais comme cela impactait négativement le calcul des dotations de l'Etat à la CAPCA, cette démarche a été arrêtée en 2017.*

*Corinne DJOUHRI souhaite avoir des précisions sur la prise en compte des ALSH le mercredi notamment sur la commune de Chomérac*

*Hélène BAPTISTE explique la démarche présentée lors de la commission services à la population réunie le 5 octobre 2017. Pour un bon maillage du territoire, l'idée est de s'appuyer sur les équipements qui accueillent déjà les enfants lors des petites et grandes vacances. Lorsque cela se déroulait dans des écoles, il peut être proposé, en concertation avec les communes, de rechercher un espace qui ne gênerait pas les équipes enseignantes.*

*A Chomérac, le maire a fait passer un questionnaire pour proposer le maintien sur la commune de la garderie du matin gratuite gérée par la commune ou l'accueil de loisirs, toute la journée, payant suivant le quotient familial. Les familles ont répondu à une forte majorité pour la conservation du service actuel. L'ALSH ne sera donc pas proposé sur la commune le mercredi.*

*La Vice-présidente du CIAS tient à préciser que l'ALSH du mercredi ne concernera que 14 mercredis en 2018. En 2019, nous serons sur une année pleine.*

Ceci exposé,

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu l'arrêté préfectoral n°07-2016-12-05-0004 du 05 décembre 2016 portant constitution d'une nouvelle Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche issue de la fusion de la Communauté de Communes du Pays de Vernoux et de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche à compter du 1er janvier 2017 ;
- Vu le débat d'orientation budgétaire tenu lors du Conseil d'administration du 15 mars 2018 ;
- Vu la délibération n°2018-04-04/76 portant attribution d'une subvention au Centre Intercommunal d'Action Social (CIAS) Privas Centre Ardèche pour l'année 2018 ;

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Approuve le budget primitif 2018 du CIAS Privas Centre Ardèche, présenté par chapitre, d'un montant de 3 503 600 euros pour la section de fonctionnement et 129 360 euros pour la section d'investissement,
- Sollicite une subvention d'équilibre de 1 000 000 euros auprès de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

**2- Soutien à l'association les 4 saisons pour l'aide au démarrage de la maison d'assistants maternels les 4 saisons**

Par la délibération n°2015\_19NOV\_02 du 19 novembre 2015 le CIAS s'est doté d'un règlement de subvention pour l'aide au démarrage des Maisons d'assistants maternels.

Une Maison d'assistants maternels (MAM) portée par l'association les 4 Saisons, est en cours d'ouverture à Le Village à Saint Jean Chambre avec deux assistantes maternelles. L'une a un agrément pour 3 enfants et l'autre pour 4.

Afin de les aider à démarrer leur activité collective dont l'ouverture est effective depuis le 21 juin 2017, l'association sollicite le CIAS pour l'aménagement des locaux.

L'association présente le plan de financement suivant :

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
Electroménager	1320	Commune de St Jean Chambre	1000
Mobilier & matériel de puériculture	2504	Conseil Départemental	1000
Rangements, bureau & cuisine	360	CIAS Privas Centre Ardèche	1000
Aménagements	2300	CAF	3000
		Apport gestionnaire	484
<b>TOTAL</b>	<b>6484 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6484 €</b>

*Hélène BAPTISTE indique qu'à ce jour, 5 MAM fonctionnent sur le territoire. En plus de celle à St Jean Chambre, il y en a une à Alissas, (4 assistantes maternelles pour 14 places), Flaviac (3 assistantes maternelles pour 12 places), Privas (3 assistantes maternelles pour 9 places avec des soucis importants de fonctionnement) et*

à St Sauveur de Montagut (3 assistantes maternelles pour 4 places). Un projet est en réflexion depuis plusieurs années sur La Voulte sur Rhône.

Pour Jean-Michel PAULIN, les maisons d'assistants maternels ont été très controversées car elles accueilleraient des enfants en collectif sans les normes des crèches multi accueil, beaucoup plus strictes, créant une certaine iniquité. Selon lui, ce type d'équipement est intéressant dans les zones les plus rurales où la démographie est peu importante. Il demeure vigilant et conserve un avis très réservé sur la question.

Guy PATRIARCAT rappelle que le CIAS ne peut s'opposer à leur ouverture ; cela relève notamment du pouvoir du président du Conseil départemental. Mais leur gestion et fonctionnement peuvent être très encadrés par le Département, la CAF et le CIAS qui imposent des garde-fous (respect d'une charte qualité...). La mise en place d'horaires atypiques peut être une réelle plus-value car c'est beaucoup plus difficile à mettre en place pour une crèche.

Bernard NOUALY explique que le projet a été compliqué à voir le jour du fait des normes à respecter. La MAM est dans un bâtiment privé. Selon lui, il y a un réel potentiel sur le secteur.

Ceci exposé,

- Vu la loi n°2010 – 625 du 9 juin 2010 relative à la création des maisons d'assistants maternels et portant diverses dispositions relatives aux assistants maternels ;
- Vu le décret n°2012-364 du 15 mars 2012 relatif au référentiel fixe les critères d'agrément des assistants maternels travaillant à domicile et dans les MAM ;
- Vu le Code de l'action Sociale et des familles, articles L214-5 et suivants, D214-1 et suivants ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°07-2016-12-05-0004 du 05 décembre 2016 portant constitution d'une nouvelle Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche issue de la fusion de la Communauté de Communes du Pays de Vernoux et de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche à compter du 1er janvier 2017 ;
- Vu la délibération n°2015\_19NOV\_02 du 19 novembre 2015 portant sur le règlement de subvention pour l'aide au démarrage des Maisons d'assistants maternels ;
- Considérant que la sollicitation de l'Association Les 4 saisons pour l'aide au démarrage de la MAM Les 4 saisons répond aux conditions du règlement susnommé ;

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- d'allouer à l'association Les 4 Saisons une subvention de 2 fois 500 euros, soit 1000 euros, pour la mise en place d'une Maison d'assistants maternels regroupant 2 assistantes maternelles agréées à St Jean Chambre, selon les conditions définies par le règlement de subvention pour l'aide au démarrage des Maisons d'assistants maternels.

Catherine BONHUMEAU quitte l'assemblée délibérante. Le quorum est conservé pour délibérer les délibérations suivantes.

### **3- Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets 2018 sur le soutien à la parentalité**

Suite à la première édition, le CIAS a lancé en janvier un appel à projets sur le soutien à la parentalité pour l'année 2018.

Cette démarche vise à :

- donner davantage de visibilité aux orientations du CIAS Privas Centre Ardèche en matière de soutien à la fonction parentale,
- renforcer les actions auprès des familles,
- faire émerger, soutenir ou renforcer des dynamiques de construction collective, partenariales et opérationnelles,
- donner de la cohérence aux actions inscrites sur le territoire intercommunal en lien avec les autres financeurs d'actions de soutien à la parentalité.

Le groupe de travail, réuni le 21 mars 2018 pour étudier les projets, propose de retenir 7 dossiers sur les 10 présentés (19 en 2017) :

Structure porteuse	Nom de l'action	Budget de l'action	Sub. sollicitée	Sub. proposée
Au'Tour des Familles (Privas)	Programme annuel d'actions	8 740 €	1 800 €	1 000 €
Centre socioculturel J et JM Dorel (Le Pouzin)	Ka'fet des Parents et Grands-Parents	2 661 €	800 €	600 €
MJC La Voulte sur Rhône	Accompagnement à la Parentalité	4 300 €	2 000 €	600 €
Secours Populaire Français (Privas)	Un drôle de théâtre	3 500 €	2 000 €	2 000 €
Centre social communal Pierre Rabhi (La Voulte sur Rhône)	Matin Poussins	2 000 €	1 200 €	1 200 €
	Moi, femme et maman	20 000 €	1 000 €	300 €
	Ciné Square	2 240 €	600 €	500 €
<b>Total</b>		<b>43 441 €</b>	<b>9 400 €</b>	<b>6 200 €</b>

Afin de poursuivre la démarche, il est proposé de reconduire l'appel à projets Soutien à la fonction parentale pour l'année 2019 selon le calendrier prévisionnel de programmation détaillé suivant :

Dates prévisionnelles	Étapes
Janvier 2019	Lancement de l'appel à projets
Fin février 2019	Date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention
Mars 2019	Instruction des dossiers
Avril 2019	Validation de la programmation de l'appel à projets 2019

Cette démarche sera menée en articulation avec le dispositif du Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) porté par la CAF.

*Alain SALLIER souhaite connaître comment sont proposés les montants de subventions du CIAS. 300 € de subvention semble peu à ses yeux. Il doute de l'effet levier escompté par une aussi faible subvention.*

*Jean-Michel PAULIN présente la méthodologie adoptée par le groupe de travail. Au-delà de l'intérêt pour les projets, il fallait vérifier si cela rentrait dans les attributions du CIAS en matière de soutien à la fonction parentale, et les critères clairement définis, si ce n'était pas déjà financé par d'autres partenaires sur du droit commun et leur socle d'activité (ex. l'agrément animation collective famille de la CAF auprès de 4 des 5 centres sociaux du territoire intercommunal). Puis ensuite le côté innovant a été recherché. Il tient à souligner le projet pluriannuel présenté par le Secours populaire permettant à des gens en grande précarité que l'on entend peu de s'exprimer par le biais du théâtre.*

*Par ailleurs, le CIAS ne doit pas être le correctif par rapport à la diminution de subvention de telle commune ou tel partenaire institutionnel.*

*Les administrateurs retiennent l'idée d'avoir un montant minimum de soutien lors de la reconduction de l'appel à projets en 2019.*

*Edwige BACHER et Sandrine FAURE, concernées chacune par un projet, expliquent leur volonté de s'abstenir.*

Ceci exposé,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°07-2016-12-05-0004 du 05 décembre 2016 portant constitution d'une nouvelle Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche issue de la fusion de la Communauté de Communes du Pays de Vernoux et de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche à compter du 1er janvier 2017 ;
- Vu la délibération n°2016\_10MARS\_05 du Conseil d'administration en date du 10 mars 2016 portant précision sur la définition de la compétence soutien à la fonction parentale ;
- Vu la délibération n°2017\_21DEC\_05 du Conseil d'administration en date du 21 décembre 2017 portant sur l'attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets 2017 sur le soutien à la parentalité ;
- Vu l'avis du groupe de travail sur le soutien à la parentalité réuni le 21 mars 2018 ;

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, par 22 voix pour, 0 voix contre, et 2 abstentions (Edwige BACHER, Sandrine FAURE concernées par certains projets présentés), décide de :**

- attribuer les subventions dans le cadre de l'appel à projets 2018 Soutien à la parentalité, selon le tableau présenté ci avant sous réserve du respect du règlement de l'appel à projets, pour un budget total de 6 200 € ;
- autoriser la Présidente à reconduire l'appel à projets Soutien à la fonction parentale pour l'année 2019.

#### **4- Modification du tableau des effectifs**

Dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle des jeunes, le CIAS a la volonté de rendre accessibles au plus grand nombre les services, de se rapprocher au plus près des publics destinataires, d'accompagner les jeunes et les familles au cœur des territoires.

La mobilité des jeunes demeurant le principal obstacle à leur implication, il est nécessaire d'aller à la rencontre des jeunes sur le territoire. C'est pourquoi l'itinérance d'un Point Information Jeunesse (PIJ) s'avère une démarche pertinente.

Par son action 4.1 « PIJ itinérants », le programme d'investissement d'avenir Ardèche, jeunesse, innovation, ruralité (PIA AJIR) permet une mise en œuvre de ce projet dans de bonnes conditions financières.

Label, garanti par l'Etat, le PIJ est un espace d'accueil et d'information où les jeunes (13-30 ans) ont accès à une information complète, pratique et actualisée. L'accueil est gratuit, anonyme, personnalisé, avec ou sans rendez-vous.

Il est également ouvert aux parents, enseignants, membres d'associations, élus, habitants...

Pour mener à bien cette action de proximité, le PIJ itinérant s'appuie sur :

- un véhicule aménagé (minibus, camping-car...),
- de la documentation fiable, actualisée régulièrement : classeurs, affiches, flyers, revues spécialisées, brochures...,
- un espace informatique (accès à internet, imprimante),
- un animateur formé aux outils et à la conduite de projets avec des jeunes.

Depuis mars 2017, une réflexion a été menée de manière partenariale (communes, associations de jeunesse, établissements scolaires...). Les conclusions de la démarche ont été présentées lors de la commission Services à la population du 5 avril 2018.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs du CIAS de la manière suivante :

- Création d'un poste d'animateur territorial à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018, pour animer le PIJ itinérant.

Ceci exposé,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique,
- Vu le décret n°2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,
- Vu la présentation du projet de PIJ itinérant en commission Services à la population en date du 5 avril 2018,

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Décide de créer à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 un poste à temps complet d'animateur territorial ;

- Décide de modifier en ce sens le tableau des effectifs du CIAS Privas Centre Ardèche ;
- Précise que les crédits nécessaires à la rémunération de cet emploi et les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget 2018 au chapitre et articles prévus à cet effet.

## **5- Contribution 2018 au Fonds Unique Logement**

(FUL) le quel a pour objet principal de permettre l'accès et le maintien d'énergie dans le logement des personnes rencontrant des difficultés.

La situation des ménages reste fragilisée par le contexte de crise économique et le FUL constitue un levier essentiel de solidarité et de lutte contre la précarité.

En 2017, 3725 aides directes du FUL ont été accordées à 2538 ardéchois, pour un montant global de plus de 900 000 euros.

Le versement de ces aides n'est possible que grâce à la contribution volontaire des collectivités et partenaires. Les participations des communes et intercommunalités ont représenté une recette globale de 81 055 € en 2017.

Le Département, avec le soutien de l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale (UDCCAS), sollicite la participation financière du CIAS au Fonds au titre de l'exercice 2018 pour un montant indicatif de 0.40 € par habitant.

L'ex CIAS du Pays de Vernoux a contribué pour les années 2014, 2015 et 2016 à hauteur de 325.50 € correspondant à env. 0.10 € par habitant.

Dans une continuité de la démarche mise en œuvre, sous forme de compétence de zone pour le secteur de l'ancien CIAS du Pays de Vernoux, le CIAS est appelé à contribuer au FUL pour l'année 2018.

*Jean-Michel PAULIN se réjouit que le CIAS contribue à ce dispositif qui favorise l'accès et/ou le maintien aux populations les plus précaires*

*Laetitia SERRE affirme que cette démarche n'étant à ce jour menée que sous forme de compétence de zone, sur les 7 communes du plateau de Vernoux, il y aura lieu de redéfinir une cohérence en lien avec le programme local de l'habitat (PLH). Le FUL pourra alors être étendu à l'ensemble des 42 communes.*

*Dans une démarche d'appréhension transversale des enjeux sociaux du territoire, elle suggère une prochaine fois que le projet de PLH soit présenté en Conseil d'administration.*

*Plusieurs administrateurs proposent que Bernadette BOUCHET de la DDCSPP y présente également le Plan départemental pour le logement et hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD)*

*Les MSAP pourraient également faire l'objet d'une présentation car bien que cela ne soit pas géré par le CIAS, on y assure de l'accès aux droits.*

Ceci exposé,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Vu l'arrêté préfectoral n°07-2016-12-05-0004 du 05 décembre 2016 portant constitution d'une nouvelle Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche issue de la fusion de la Communauté de Communes du Pays de Vernoux et de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche à compter du 1er janvier 2017 ;
- Considérant l'appel à cotisation pour l'année 2018 du Département de l'Ardèche au titre du Fonds unique logement ;
- Considérant la base de paiement du CIAS du Pays de Vernoux depuis 2014, de 0,10 € par habitant ;

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :**

- contribuer au Fonds Unique Logement (FUL) pour l'année 2018 sur la base de 0,10 € par habitant pour les habitants des 7 communes (3261 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2018) de l'ancien CIAS du Pays de Vernoux, soit 326.10 €.

**6- Questions diverses**

*Patricia BRUN explique que le festival Les Oreilles du renard revient sur le territoire intercommunal et pour la première fois dans la vallée de l'Eyrieux. Co organisé par les mairies de St Sauveur de Montagut et St Etienne de Serre et l'Union des MJC en Drôme Ardèche, il se déroulera les 11 et 12 mai prochains sous le collège de l'Eyrieux.*

*Laetitia SERRE indique qu'il n'y aura pas de conseil d'administration au mois de mai. Un outil de planification de dates sera mis en place pour choisir entre les mardis 19 ou le 26 juin.*

*Fin de la séance à 19h10.*